



**Commission en matière de besoins éducatifs particuliers
Protocole de décision**

Prénom et nom de l'étudiant·e :	
Filière :	
Date d'entrée en formation	
Fin prévue de la formation :	
Certificat médical	

Description de la situation :

<input type="checkbox"/> La situation ne nécessite pas de convoquer la Commission
--

<input type="checkbox"/> La situation nécessite de convoquer la Commission	
Date de la séance	
Lieu de la séance	
Assistent à la séance :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Responsable HES-SO Master <input type="checkbox"/>

Décision

Vu : la demande de besoins éducatifs particuliers formulée par *Prénom Nom*, le certificat médical fourni et, cas échéant, la séance susmentionnée,

Attendu : qu'une mesure spéciale : Se justifie Ne se justifie pas

Il est décidé que :
La demande en besoins spéciaux est Admise Refusée
Les aménagements spéciaux sont Les suivants : Néant

Par sa signature, l'étudiant·e dont la demande en besoins éducatifs particuliers est admise s'engage à communiquer au ou à la responsable de filière ou à la Commission si cette dernière a statué tout changement de son état de santé qui pourrait modifier la présente décision.

Dates et signatures : Lausanne,

Etudiant·e

Responsable de filière

Responsable HES-SO Master

Voie de réclamation : la présente décision peut faire l'objet d'une réclamation dans les 20 jours qui suivent sa notification, auprès de l'autorité de décision HES-SO Master, sise à l'Avenue de Provence 6, 1007 Lausanne. La réclamation doit être formulée par écrit, en français et être sommairement motivée

